



J'ai pas signé mon contrat d'assurance mais je dois payé

Par **ladiso**, le **07/11/2008** à **14:15**

bonjour,

j'ai souscri a une mutuelle au mois de mai après reception de ma demande d'adhésion je constate que au bas de la feuille il y a aussi l'autorisation de prelevement,je signe l'autorisation de prelevement mais pas la demande d'adhésion ou il est stipuler completer et signé(je soussigné + signature obligatoire)mais aujourd'hui je conteste contre mon assurance car j'estime qu'il y avais deux signatures distincte,celle du prelevement automatique et celle du contrat et moi je n'ai signé que le prelement automatique malgré tout la mutuelle estime la signature du prelevement suffi.Alors pourquoi preciser deux signature obligatoire que puis je faire?merci pour vos reponses